

# ASSEMBLEE DE CORSE

3 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2024

REUNION DES 25 ET 26 JUILLET 2024

RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**MISSA IN ANDA DI I FURMAZIONI SANITARI E SUCIALI  
IN CORSICA PAR L'ANNU 2024**

**MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE DES FORMATIONS  
DANS LE SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL EN CORSE  
POUR L'ANNÉE 2024**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, titres II et III et plus spécifiquement, les articles 53 à 55, et 73, introduit le transfert de compétences à la Collectivité de Corse, notamment au titre de la programmation des formations sanitaires et sociales.

La politique initiée par la Collectivité de Corse depuis plusieurs années, vise à répondre, au mieux, aux besoins des usagers, plus précisément leur permettre de trouver un emploi au plus près de leur lieu de vie, créer du lien social, et ce, tout en favorisant le développement économique.

L'évolution sociétale de la Corse, marquée par un vieillissement de la population, l'impact de la crise sanitaire touchant la totalité des publics, ainsi qu'un solde migratoire positif important, a fait naître de fortes tensions sur la démographie sociale et para médicale.

La réponse de la Collectivité de Corse, face à ces différents constats, doit se traduire nécessairement par le déploiement de formations à destination de futurs professionnels capables de prendre en charge les problématiques identifiées, tout en augmentant drastiquement le nombre d'apprenants.

Dans ce contexte, la mise en œuvre de formations sociales et sanitaires nouvelles et délocalisées initiée en 2022, poursuivie en 2023 est consolidée sur l'année 2024.

Elle vise à répondre aux besoins exprimés par les partenaires institutionnels, publics et privés.

La ventilation de formations par microrégion (annex1 du présent rapport), permet de répondre à plusieurs objectifs :

- permettre de dispenser des formations qualifiantes au plus près des réalités des territoires ;
- offrir un accès au plus grand nombre ;
- éviter des déplacements coûteux sur les grands centres urbains ;
- s'inscrire dans une dynamique de développement durable pour la Corse tels que définis comme suit :
  - ✓ santé et qualité de vie ;
  - ✓ équité et solidarité sociale ;
  - ✓ protection de l'environnement ;
  - ✓ efficacité économique ;
  - ✓ participation et engagement ;
  - ✓ accès au savoir ;

- ✓ subsidiarité.

En outre, la majorité des formations relevant du secteur social bénéficie de cours en langue corse, à hauteur de 70 heures, afin de maintenir le lien trans générationnel, et ceci sera prochainement étendu aux formations sanitaires.

À partir de l'année 2022, la voie de formation par apprentissage a été développée et favorisée par la Collectivité de Corse dans le cadre d'un travail partenarial efficient, avec l'Agence Régionale de Santé, de la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, et du Rectorat de Corse, tant sur le secteur para médical que social.

Cette démarche du « aller vers » s'inscrit dans la stratégie volontariste de notre collectivité, et qui se veut une réponse aux attentes de nos partenaires institutionnels, des structures associatives, du secteur public et privé.

Elle répond également à l'objectif affirmé d'une prise en charge de meilleure qualité de la population sur l'ensemble du territoire, de la naissance aux âges les plus avancés.

La voie de l'alternance, considérée comme voie d'excellence, a pour objectif de faciliter l'attractivité des métiers en tension, notamment dans le secteur privé, et de se former au plus près des réalités d'exercice du métier.

## **1. Le volet social des formations proposées**

**Sur Ajacciu et Bastia** seront renouvelées ou nouvellement développées à partir du mois de septembre les formations suivantes.

### ✓ **Ajacciu**

- Éducateurs spécialisés : 12 apprenants (6 en formation initiale - 6 en alternance), mis en place par l'IFRTS de Corse,
- Assistant de service social : 12 apprenants (6 en formation initiale - 6 en alternance), mis en place par l'IFRTS de Corse,
- Accompagnant éducatif et social, 13 apprenants (8 formations initiales - 5 en alternance) mise en place par le GRETA CFA 2A,

### ✓ **Bastia**

- Éducateurs spécialisés : 12 apprenants (6 en formation initiale - 6 en alternance), mis en place par l'IFRTS,
- Assistant de service social : 12 apprenants (6 en formation initiale - 6 en alternance), mis en place par l'IFRTS,
- Accompagnant éducatif et social, 13 apprenants (8 formations initiales - 5 en alternance), formation nouvelle mise en place par le GRETA CFA 2B,

**Sur les territoires délocalisés** seront donc renouvelées ou nouvellement développées, à partir du mois de septembre les formations suivantes.

### ✓ **Calvi**

- Éducateurs jeunes enfants, 10 apprenants (5 en formation initiale - 5 en alternance), mis en place par l'IFRTS de Corse,
- Travailleurs en insertion sociale et familiale, accompagnant éducatif et social, moniteur éducateur 15 apprenants (10 en formation initiale - 5 en alternance),

mis en place par l'IFRTS de Corse dans le cadre d'une plateforme mutualisée,

✓ **Portivechju**

- Éducateurs jeunes enfants, 10 apprenants (5 en formation initiale - 5 en alternance), mis en place par l'IFRTS de Corse,
- Travailleurs en insertion sociale et familiale, accompagnant éducatif et social,
- Moniteur éducateur 15 apprenants (10 en formation initiale - 5 en alternance), mis en place par l'IFRTS dans le cadre d'une plateforme mutualisée,

✓ **Corti**

- Accompagnant éducatif et social, 15 apprenants (10 formations initiales - 5 en alternance), formation nouvelle mise en place par l'IFRTS de Corse,

✓ **Vicu**

- Accompagnant éducatif et social, 12 apprenants (6 formations initiales - 6 en alternance), *formation nouvelle* mise en place par le GRETA CFA 2A,

## **2. Le volet para médical**

Seront renouvelées à partir du mois de septembre, des formations d'étudiants en soins infirmiers, d'élèves aides-soignants, d'auxiliaires de puériculture, et d'ambulanciers.

### **Aiacciu :**

- Étudiants en soins d'infirmiers (65 étudiants),
- Élèves aides-soignants (50 élèves),
- Auxiliaires de puériculture (15 élèves).

Ces formations sont mises en place par l'Institut de formation des métiers de la santé et englobent la formation délocalisée de Sartè.

Remarque : une formation d'ambulanciers est en cours d'instruction.

### **Bastia :**

- Étudiants en soins d'infirmiers (65 étudiants),
- Élèves aides-soignants (50 élèves),
- Auxiliaires de puériculture (15 élèves).

Ces formations sont mises en place par l'Institut de formation des métiers de la santé et englobent la formation délocalisée de Corti.

- Ambulanciers (24 élèves).

Cette formation est mise en place par l'IFA 2B, pour un coût global de 108 000 €.

### **Sur les territoires délocalisés :**

- ✓ **Sartè** (antenne d'Aiacciu) : formation d'élèves aides-soignants (15 élèves).
- ✓ **Corti** (antenne de Bastia) : formation d'élèves aides-soignants (15 élèves).

### **3. L'engagement financier de la Collectivité de Corse**

#### **3.1 Pour les formations sur Ajaccio et Bastia du secteur social**

- ✓ Formation renouvelée d'éducateur spécialisé (DEES) dispensée par l'IFRTS de Corse, sur les sites :
  - Ajaccio (6 formations initiales) : 155 991 €
  - Bastia (6 formations initiales) : 155 991 €.
- ✓ Formation renouvelée d'assistant de service social (DEASS) dispensée par l'IFRTS de Corse, sur les sites :
  - Ajaccio (6 formations initiales) : 172 095 €
  - Bastia (6 formations initiales) : 172 095 €.
- ✓ Formations renouvelées et nouvelles, d'accompagnant éducatif et social (DEAES) sur les sites de :
  - Ajaccio (8 formations initiales), dispensée par le GRETA CFA 2A : 59 200 €
  - Bastia (8 formations initiales) : dispensée par le GRETA CFA 2B : 59 200 €.

#### **3.2 Pour les formations délocalisées du secteur social**

- ✓ Formation d'éducateur jeunes enfants (DEEJE) dispensée par l'IFRTS de Corse sur le site de Calvi (5 formations initiales), 133 100 € ;
- ✓ Formation d'éducateur jeunes enfants (DEEJE) dispensée par l'IFRTS de Corse sur le site de Portivechju (5 formations initiales), 133 100 € ;
- ✓ Formations sociales (DEAES, DEME, TISF) coût global, dispensées par l'IFRTS de Corse, sur le site de Portivechju (10 élèves en formation initiale), 75 000 € ;
- ✓ Formations sociales (DEAES, DEME, TISF) coût global, dispensées par l'IFRTS de Corse, sur le site de Calvi (10 élèves en formation initiale), 75 000 €.
- ✓ Formations nouvelles d'accompagnant éducatif et social (DEAES) sur les sites de :
  - Vicu (6 formations initiales) : dispensée par le GRETA CFA 2A : 44 400 €.
  - Corti (10 formations initiales) : dispensée par l'IFRTS de Corse : 75 000 €.

#### **3.3 Pour les formations sur Ajaccio et Bastia et des antennes délocalisées du secteur paramédical**

Le financement des instituts de formations infirmiers, aides-soignants, auxiliaires de puériculture relève de compétences obligatoires prévues par la loi du 13 août 2004.

- ✓ IFMS Ajaccio infirmiers aides-soignants et auxiliaires de puériculture :  
État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2 407 032 €.  
Plan Pluriannuel d'Investissement 45 000 €.
- ✓ IFMS Bastia infirmiers aides-soignants et auxiliaires de puériculture :  
État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2 173 297 €.
- ✓ IFA-CFA 2B (Bastia) formation d'ambulanciers : 108 000 €.  
Plan Pluriannuel d'Investissement 5 364 €.

Il est ainsi proposé, dans le présent rapport, d'approuver cette programmation, d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer les conventions

relatives aux formations sanitaires et sociales sur le territoire, ainsi que tous les documents et avenants s'y afférant, et de répartir les crédits alloués :

- 5 998 501 € en fonctionnement ;
- 50 364 €, en investissement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.